

10 faits sur 10+2 : Nouvelles exigences pour les importateurs américains



Renseignez-vous sur les éléments de données requis pour importer des marchandises d'outre-mer.

Les données 10+2, dont la transmission est obligatoire avant le chargement du navire, changent les méthodes de travail des entreprises. Si vous importez des marchandises d'outre-mer par voie maritime, vous devez commencer à communiquer avec vos fournisseurs de marchandises et de services.

La loi américaine SAFE Port Act of 2006 oblige le Department of Homeland Security à recueillir des informations qui aident la douane à identifier les conteneurs nécessitant une inspection plus détaillée et ceux qui peuvent poursuivre leur chemin sans autre examen. Le programme 10+2 donne à la douane des États-Unis les informations nécessaires pour identifier les conteneurs à inspecter.

Il est important que tous les importateurs américains soient au courant de ces 10 faits importants :

1. Les données 10+2 seront chargées dans l'U.S. Customs Automated Targeting System qui analysera les données d'expédition et désignera les conteneurs nécessitant une inspection supplémentaire.

2. Le programme 10+2 prévoit deux transmissions de données distinctes à la douane américaine :
- 10 éléments de données constituant la déclaration de sécurité de l'importateur (Importer Security Filing ou ISF).
 - 2 ensembles de données à transmettre par le transporteur.
3. Dix éléments de données pour 10+2, ou la déclaration ISF :
1. Nom et adresse du fabricant ou du fournisseur
 2. Nom et adresse du vendeur
 3. Nom et adresse de l'acheteur
 4. Nom et adresse du destinataire
 5. Lieu de remplissage des conteneurs
 6. Nom et adresse du groupeur (qui effectue le remplissage)
 7. Numéro de l'importateur attitré ou numéro d'identification du demandeur de zone de libre-échange (FTZ)
 8. Numéro(s) de consignataire(s)
 9. Pays d'origine
 10. Numéro(s) de classement HTSUS (6 chiffres requis, 10 chiffres acceptés)
- Le numéro du connaissance est également requis pour la déclaration ISF.



4. En outre, 2 ensembles de données requis de la part des transporteurs :
 1. Plan d'arrimage du navire (nom et opérateur du navire, position des conteneurs, position d'arrimage, etc.)
 2. Messages d'état des conteneurs pour toutes les activités intervenant pendant l'expédition en question.
 5. La douane américaine doit recevoir les informations 10+2 de toutes les expéditions maritimes au moins 24 heures avant le chargement du navire au port étranger. Le lieu de remplissage des conteneurs et le nom et l'adresse du groupeur peuvent être transmis après le départ du navire, mais pas plus tard que 24 heures avant son arrivée.
 6. L'importateur doit s'assurer de transmettre une déclaration ISF exacte et complète. À partir de juillet 2013, s'il ne transmet pas les 10 éléments de données à temps, il s'exposera à une sanction de 5 000 \$ par infraction.
 7. L'importateur peut transmettre lui-même la déclaration ISF ou passer par un fournisseur de services titulaire d'une procuration valide.
 8. Livingston est très bien placée pour transmettre les déclarations ISF, grâce à ses équipes de courtage en douane expérimentées et à une couverture intégrale 24/7.
 9. Les expéditions cautionnées aux États-Unis (IE, TE) ou le fret restant à bord (FRAB) nécessitent quand même une déclaration ISF comprenant uniquement les cinq éléments de données suivants :
 1. nom et adresse de la partie ayant effectué la réservation
 2. 2nom et adresse du destinataire
 3. numéro HTSUS du produit
 4. port étranger de déchargement
 5. lieu de livraison
 10. La réglementation 10+2 est entrée en vigueur le 26 janvier 2009 et sa date de conformité intégrale est le 26 janvier 2010.
- Pour de plus amples détails sur les services 10+2 offerts par Livingston, communiquez avec votre administrateur de clientèle.

Communiquez avec votre administrateur de clientèle chez Livingston,

par courriel à solutions@livingstonintl.com

ou par téléphone au 1-800-837-1063

Visitez www.livingstonintl.com

LIVINGSTON

En toute confiance